



**Syndicat National des  
Cadres A**

## **CGC Finances Publiques et SNC CGC**

86/92 Allée de Bercy  
Bâtiment Turgot  
Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : [www.cgc-dgfiip.info](http://www.cgc-dgfiip.info) / [www.snc-dgfiip.info](http://www.snc-dgfiip.info)

Adresses mail : [cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:cgc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr)

[snc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr](mailto:snc-dgfiip.bn@dgfiip.finances.gouv.fr)



**Syndicat National  
des Contrôleurs**

### **LE LIEN CGC**

## **Audioconférence du 20 avril avec la Direction Générale**

### **1/ Campagne IR :**

Ce lundi 20 avril constituait le premier jour de la campagne IR. Malgré cela, le niveau de connexions (et non de télédéclarations) relevé sur les espaces particuliers et sur [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr) a été très dense, comparable à celui que l'on constate habituellement en fin de campagne.

Le Directeur Général indique ne pas avoir encore les chiffres précis, mais l'on se situe dans un démarrage rapide de la campagne en termes de connexions et avec la présence d'effectifs raisonnables dans beaucoup d'endroits.

Ce comportement de la part des contribuables est inédit, mais bien que cette situation soit atypique, il convient de se montrer prudent pour la suite.

La DG est revenu sur les cas signalés des centres de contacts d'Angers et de Carcassonne. Sur Angers, la présence de 12 agents pour une surface utile de 650 m<sup>2</sup> laisse présumer du possible respect des distances de sécurité. Sur ce site un service restauration a été déployé sur place. Sur Carcassonne, site pour lequel l'attention de la DG a été également appelée, les ratios tiendraient compte des appels à la prudence, puisque 35 agents sont présents contre 75 en temps normal.

La Direction Générale réaffirme le principe d'une cible de 40 % d'agents présents dans les services, cible qui pourra connaître des variations au fur et à mesure de l'avancée de la campagne, du comportement des contribuables et de la possibilité ou non pour les agents à se rendre au travail. De ce fait, une harmonisation nationale n'est pas possible.

Il précise que la campagne IR en mode confinement (objet de la note du 16/04) s'effectue sans accueil physique. Il remarque qu'il est prématuré à ce jour de se prononcer sur la suite de la campagne IR en mode déconfinement. Car il est trop tôt pour connaître les doctrines applicables en la matière, du fait de la conjonction de plusieurs paramètres : normes sanitaires, taux de déclarations, décisions économiques, comportements des contribuables. Il souligne d'ailleurs que le Premier ministre, dans son discours du week-end dernier, a évoqué les sujets de distanciation, de transports en commun, de masques par rapport à la date du 11 mai.

La DGFIP sera donc amenée à reparler, et ce avant le 11 mai, de la poursuite de la campagne IR, mais rappelle qu'elle ne veut pas faire courir de risque ni aux agents, ni aux contribuables, et qu'il faut donc pouvoir garantir leur sécurité.

### **2/ Déconfinement :**

Le Directeur général prévoit une première séance d'échange sur le sujet lors de l'audioconférence ministérielle de vendredi prochain, qui se tiendra en présence du Ministre et

des DG directionnels du MACP. Il indique que ce mode de fonctionnement évitera un double niveau de discussion et permettra la prise en compte des niveaux transverses RH et politiques de contrôle.

Seront ainsi évoqués des sujets ministériels ET des sujets directionnels. Jérôme Fournel appelle donc dès à présent les OS à faire remonter leurs observations.

### **3/ Réduction des jours de congés :**

Sur ce sujet, le Directeur général a confirmé qu'il appliquerait la loi avec mesure et intelligence en recueillant les informations les plus fidèles possibles sur la participation des agents.

### **4/ Indemnisation des frais de repas :**

Sur ce sujet, la Direction générale applique les consignes en essayant de concilier les termes du décret, à savoir la déclaration sur l'honneur pour les frais engagés avant le décret et les justificatifs des frais postérieurs.

En revanche, il n'est pas question d'accepter une simple attestation du chef de service. Les agents doivent pouvoir produire un justificatif et isoler les achats (« *salades, sandwiches* ») de la veille ou du jour même correspondants aux repas pris sur place.

La CGC soulève le problème posé par la restriction des déplacements conduisant à effectuer souvent un seul achat hebdomadaire important pour tout le foyer. Dans ces conditions, un seul ticket de caisse hebdomadaire ne pourrait-il pas suffire à justifier les repas de toute la semaine ?

### **5/ Télétravail :**

Sur cette nouvelle organisation du travail la Direction Générale annonce qu'en quelques semaines la DGFIP a plus que doublé le périmètre des télétravailleurs, au nombre de 23 000 actuellement.

Sous réserve de la confirmation par les Services Informatiques, le réseau tient le coup, malgré ce déploiement d'envergure. 4 000 ordinateurs portables supplémentaires ont été commandés depuis le début de la crise, dont la moitié a été livrée.

Au plan ministériel, un GT télétravail est prévu pour le 7 mai. A l'agenda social DGFIP, un GT avait été également prévu, avant la crise Covid-19. Il appartiendra de le tenir, à la sortie de crise. Il permettra d'établir un bilan sur le télétravail en intégrant les enseignements tirés de cette période si particulière.

### **6/ Mouvements de mutations :**

La CGC a fait valoir les difficultés prévisibles résultant du décalage du calendrier des mutations . En effet, les agents concernés seront contraints d'organiser sur des délais très courts déménagement, recherche de logement et d'écoles. Elle a donc demandé si la Direction Générale avait une idée plus précise du calendrier ou, à défaut à quelle date la question sera traitée en audioconférence.

La Direction Générale a conscience de ces difficultés mais précise avoir encore quelques « *calages* » à opérer avant de donner davantage de détails. Elle reviendra donc ultérieurement sur le sujet des mouvements administratifs A, B et C.

La DG rappelle que les deux mouvements - nationaux et locaux - vont être décalés. Cependant, les échéances de prise d'effet (01/09 et 01/10/2020) ne permettront pas de trop en décaler la publication. La DGFIP mettra tout en œuvre pour sortir les mouvements au début du mois de juin.

En contrepartie, afin de perdre moins de temps, il conviendra de comprimer les délais, en faisant « *tourner les mouvements sur une durée inférieure* ». La DG fait référence à l'engagement pris pour cette année avec les OS sur l'examen des situations individuelles en l'absence de CAPL.

Concernant les mouvements comptables C2/C3, pour lesquels les titulaires ont vocation à s'installer au mois de juin, la DG souhaite recourir à la faculté offerte par l'ordonnance du 27 mars 2020, de tenir une CAP à distance dès que possible avec le même souci de gain de temps. Compte-tenu du délai de prévenance de 15 jours, la CAP devrait se réunir virtuellement à la mi-mai.

## **7/ Informations diverses :**

=> La répartition hommes/femmes des agents en ASA est conforme à celle constaté en matière d'effectifs globaux. En effet, les femmes qui représentent 61 % des personnels placés en ASA ( 39% pour les hommes) constituent 59,41 % des effectifs DGFIP.

=> La DG confirme la date du 18 mai marquant la date du recrutement externe des agents C. Pour certains d'entre eux il sera accordé quelques jours de battement entre l'appel à stage/scolarité et leur arrivée effective.

La Centrale travaille en concertation avec M. Ramir, Directeur de l'ENFiP, pour préparer l'accueil de ces futurs stagiaires. Elle confirme la possibilité, pour respecter les règles de distanciation, de recourir à un nombre d'établissements supérieur à celui envisagé initialement.

Elle atteste que les mesures seront prises pour assurer leur sécurité, ainsi que la tenue de CHS.

=> La question du logement pour les stagiaires qui vont bientôt entrer en formation étant un problème, notamment en Ile de France, la DG va se rapprocher du Secrétariat général pour solliciter l'appui de l'Action Sociale en la matière.

=> Le passage de certains oraux en mode visioconférence sera rendu possible mais ne sera pas généralisé compte tenu de situations diverses, de problématiques juridiques et surtout du véritable défi logistique que représente leur organisation.

=> La DG refuse de communiquer la cartographie des charges de travail pour les emplois en présentiel et télétravail. Elle estime que la DGFIP n'est pas dans une logique type « *Cour des Comptes* » selon lequel le contrôle de l'administration s'effectue par séries de tableaux très détaillés par direction et services».

Il n'apparaît pas pertinent d'entrer dans une telle granularité d'informations mais au contraire de conserver un niveau de vision interdépartemental. Pour que ce soit fructueux, il appartient que « *chaque étage joue son rôle* », les directions devant donner l'information au niveau local.